

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le quatorze du mois de Avril

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	6
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	07/04/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS :

BRUNET Michel	à	SPAGNOU Daniel
PICHON Hugo	à	CODOUL Bernard
MUNS Anthony	à	LAUGIER Nicolas
JAFFRE Sylvain	à	FERAUD Stéphanie
SEBANI Stéphanie	à	CLEMENT Jean-Louis
ODDOU Sylvia	à	PAYAN Léa

ABSENT EXCUSÉ : M. DERDICHE Cyril

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-05-19-SG

OBJET : Motion de soutien au Président de l'Association Régionale des Missions Locales SUD – Provence Côte d'Azur sur le rôle des Missions locales au sein de France Travail

Le projet « France Travail » est l'un des huit chantiers programmés par le Gouvernement pour viser le plein emploi.

Le réseau des Missions Locales, Membre du Service Public de l'Emploi expert de l'accompagnement des jeunes depuis plus de 40 ans, a participé aux discussions et a formulé des propositions pour s'assurer que leur savoir-faire et leur expertise soient de véritables atouts pour la réussite de nos concitoyens et de nos territoires.

La présente motion a pour objet de faire valoir les nombreux points de désaccords des élus communaux de la Région SUD Provence Côte d'Azur afin d'apporter leur soutien au Président de l'Association Régionale des Missions Locales dans les négociations engagées avec le Gouvernement sur plusieurs enjeux :

- **Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus des collectivités** territoriales, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail. L'Agence France Travail absorbe l'intégralité du Service Public de l'Emploi, services de l'État compris et l'échelon local n'existe plus et disparaît de la concertation. Les Conseils d'Administrations des Missions Locales deviennent des « chambres d'enregistrement ». **Dès lors, il est inacceptable de retirer la gouvernance aux élus communaux qui concourent chaque année à accompagner plus d'un million de jeunes vers la réussite.**
- **Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion**, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des 15 000 professionnels de notre réseau et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».

- **Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail »** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.
- **Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération.
- **Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale**, notamment avec les employeurs, pour ne pas nuire à son agilité qui en fait le 1^{er}, et de très loin, service public territorialisé de l'insertion des jeunes. Son approche singulière de la « relation aux employeurs » est fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes. Les Missions Locales animent ainsi des partenariats de proximité avec des employeurs « complices » qui s'engagent, à leurs côtés, pour la réussite des jeunes.

Le Conseil d'Administration de l'Association Régionale des Missions Locales SUD – Provence Côte d'Azur qui regroupe les présidences des 28 Missions Locales de la Région est certes favorable au positionnement des Missions Locales dans « France Travail » mais avec une légitimité indéniable et une gouvernance préservée.

Les Missions Locales doivent rester l'opérateur public de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la motion de soutien au Président de l'Association Régionale des Missions Locales SUD – Provence Côte d'Azur sur le rôle des Missions locales au sein de France Travail.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU